



Le Gouverneur

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
**PROVINCE DU SUD-KIVU**

1



**ARRETE PROVINCIAL 24/240/GP/SK DU 18/07/2024 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE CABINET ET DU DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT DU GOUVERNEUR DE PROVINCE**

**Le Gouverneur de Province,**

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 3, 123, 195 et 198 ;

Vu la Loi n°08/012 du 30 juillet 2012 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, telle que modifiée et complétée par la loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement en ses articles 23, 63, 64 et 65 ;

Vu la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces, spécialement en ses articles 4 et 5 ;

Vu le Décret-Loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°81-067 du 07 mai 1981 portant Règlement d'administration relatif à la discipline ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°24/050 du 05/06/2024 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêt RCE 002 du 18/05/2024 de la Cour d'Appel de Bukavu portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°24/239/GP/SK du 16/07/2024 modifiant et complétant l'Arrêté n°24/236/GP/SK du 27/06/2024 portant nomination des Ministres et Secrétaires Exécutifs du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°08/002/GP/SK du 21 juin 2008 portant attributions des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté provincial n°21/138/GP/SK du 22/09/2021 portant organisation et fonctionnement des Cabinets ministériels provinciaux, Commissariats généraux et Secrétariat Exécutif du Gouvernement provincial du Sud-Kivu ;



Attendu qu'il est important de renforcer le fonctionnement des services du Cabinet en nommant un Directeur de Cabinet et son Adjoint à même de travailler avec assiduité pour une prise en charge efficace et efficiente des dossiers des agents internes et externes ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Est nommé Directeur de Cabinet du Gouverneur de Province :  
Monsieur **BUHENDWA MUDAHAMA Charles**

**Article 2 :**

Est nommé Directeur de Cabinet Adjoint du Gouverneur de Province :  
Monsieur **LABANI MUSAMBYA**

**Article 3 :**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 18/07/2024

**Jean-Jacques PURUSI SADIKI**

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Le Cabinet du Gouverneur de Province,

**Geneviève MIZUMBI NAMUTONDO**

Directeur de Cabinet a.i.

